

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



Ecole maternelle *Les 4 Collines* - 2019

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2020**

**Nota bene :**

Pour 2020, année de renouvellement des conseils municipaux, l'application de l'article L. 1612-2 du CGCT permet de repousser au 30 avril 2020 la date limite de vote du budget primitif.

Le budget primitif peut ainsi être adopté par l'organe délibérant issu des élections municipales des 15 et 22 mars.

L'installation des nouveaux conseils municipaux s'effectuant entre le 27 mars et le 29 mars (articles L. 2121-7 du CGCT), le temps imparti au nouvel organe délibérant pour organiser le vote du budget sera de 32 jours.

**Afin de faciliter le travail des nouveaux conseillers municipaux, Madame le Maire souhaite organiser au mois de janvier le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 et voter avant les élections municipales 2020 le budget primitif ainsi que la fixation du taux des impôts locaux.**

**Le budget reposera sur les éléments prévisibles en fonctionnement et sur les projets déjà engagés en investissement.**

**L'organe délibérant issu des élections municipales aura ensuite la possibilité de modifier le budget primitif au cours de l'exercice budgétaire et sans contrainte de calendrier.**

**Le budget pourra être modifié de deux façons en cours d'année : par un budget supplémentaire et par une ou plusieurs décisions modificatives. Ces documents d'ajustements permettent au nouvel organe délibérant de modifier le budget dans le sens de la politique qu'il entend mener.**

**Il est à noter que la nouvelle assemblée ne pourra pas revenir sur la fixation des taux des impôts locaux déterminés dans le cadre de l'adoption du budget.**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	3
<b>I- Les objectifs et obligations légales du DOB</b> .....	<b>4</b>
1- Les obligations légales du DOB .....	4
2- Les objectifs du DOB .....	4
3- Mise en ligne .....	4
<b>II- Contexte général : situation économique et sociale</b> .....	<b>5</b>
1- La zone euro .....	5
2- La France .....	6
3- Mesures de la Loi de finances 2020 relatives aux communes .....	7
<b>III- Budget principal : analyse de l'année 2019</b> .....	<b>9</b>
1- La chaîne de l'épargne .....	9
2- La section de fonctionnement .....	10
a) Les produits de fonctionnement .....	10
b) La fiscalité .....	10
c) La Dotation globale de fonctionnement .....	11
d) Les charges de fonctionnement .....	12
3- La section d'investissement .....	13
4- Les résultats provisoires de l'année 2019 .....	16
<b>IV- Orientations du budget principal 2020</b> .....	<b>17</b>
1- La section de fonctionnement .....	17
a) <b>Les dépenses de fonctionnement</b> .....	17
b) <b>Les recettes de fonctionnement</b> .....	19
2- La section d'investissement .....	21
a) <b>Les dépenses d'investissement</b> .....	21
a) <b>Les recettes d'investissement</b> .....	22
b) <b>Besoin de financement</b> .....	23
<b>V- Budget assainissement : analyse 2019 et orientations 2020</b> .....	<b>24</b>
<b>VI- La Dette</b> .....	<b>25</b>
1- L'endettement en 2019 .....	25
2- Perspective d'évolution de la dette jusqu'en 2022 .....	27
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>28</b>

## **I- Les objectifs et obligations légales du DOB**

### **1- Les obligations légales du DOB**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants, d'organiser, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal et faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

### **2- Les objectifs du DOB**

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

### **3- Mise en ligne**

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires a vocation à être mis en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, après adoption par l'organe délibérant.

## II- Contexte général : situation économique et sociale<sup>1</sup>

### 1- La zone euro

#### a) Faces aux risques externes et à la récession allemande

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.

La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois. Les enquêtes dans l'industrie manufacturière signalent toujours un repli de l'activité dans ce secteur. Des risques de contagion à d'autres secteurs de l'économie, qui ont jusqu'à présent résisté, et au marché du travail ne peuvent être exclus. La situation est particulièrement difficile dans l'industrie (en particulier en Allemagne), en raison de difficultés spécifiques (secteur automobile) et de causes externes (guerre commerciale et risque d'un Brexit sans accord). Les risques d'une récession technique en Allemagne ne sont pas négligeables.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance

#### b) Une croissance affaiblie mais pas de récession

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure. Sur le plan politique, un certain degré d'incertitude persiste (notamment la stabilité du nouveau gouvernement italien et la probabilité d'un Brexit sans accord). Sur le plan extérieur, les risques resteront latents : nouvelle escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, droits américains appliqués le 18 octobre sur les marchandises européennes, taxes américaines sur le secteur automobile européen et incertitude liée au Brexit. Ce dernier facteur continuera de peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro.

De son côté, la politique monétaire accommodante de la BCE devrait soutenir le cycle ou au moins limiter l'impact des risques baissiers. Le degré d'assouplissement record des conditions financières devrait soutenir davantage la croissance. Le déploiement de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro pourrait contribuer à stabiliser la demande intérieure contre les incertitudes externes. Mais jusqu'à présent, l'appétit pour un tel effort coordonné semble encore modeste.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

#### c) BCE « ne jamais abandonner »

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs. Elle a ainsi annoncé :

- une diminution de 10 points de base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt, qui atteint désormais -0,50 % ;

---

<sup>1</sup> Source : Débat d'orientation budgétaire 2020, Caisse d'Épargne

- l'introduction d'un système à deux niveaux pour la rémunération des réserves (dans lequel une partie des avoirs excédentaires des banques en liquidités sera exemptée du taux de la facilité de dépôt négative) ;
- la reprise des achats nets dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP) ;
- un assouplissement des modalités de la nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) : avec des conditions de taux d'intérêt plus favorables et une extension de la durée des opérations à trois ans.

Lors de la réunion d'octobre, dernière de l'ère Draghi, la BCE n'a pris aucune décision, le communiqué rappelant simplement les décisions prises à la réunion de septembre et soulignant que les risques pour l'économie continuaient à être perçus à la baisse. M. Draghi a toutefois quitté la présidence sur un message « ne jamais abandonner ».

## 2- La France

### a) Une croissance résiliente face aux risques extérieurs

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle surperforme assez sensiblement la zone euro et en particulier l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres. En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

D'une part, les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumises à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

### b) France : une solide dynamique intérieure

D'autre part, les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

### 3- Mesures de la Loi de finances 2020 relatives aux communes<sup>2</sup>

Pour tenir compte des prochaines élections municipales en mars 2020 et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, le PLF 2020 s'inscrit dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Le PLF porte donc essentiellement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

#### ▪ Enveloppe de DGF

La loi de finances pour 2020, confirme la stabilité de l'enveloppe DGF (- 0.5%). Le montant réparti entre régions, départements, communes et EPCI à fiscalité propre s'élève à 26,8 milliards d'euros.

#### ▪ DETR / DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8milliards € dans le PLF 2020. Les montants sont inchangés :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

#### ▪ FCTVA

Prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'entrée en vigueur du traitement automatisé des données budgétaires et comptables a été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sa mise en œuvre est à nouveau reportée d'un an (*1er janvier 2021*). Cette procédure vise à simplifier et harmoniser les règles de gestion du FCTVA et améliorer la sécurité juridique et comptable de son exécution.

#### ▪ Dégrèvement de la TH

Le PLF intègre quelques ajustements pour 2020, année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre :

- la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 % des ménages restant dès 2020, ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement :

- 2021 à 2022 exonération progressive pour les ménages restant -30 % en 2021 -65 % en 2022
- à compter de 2023 suppression de la TH

La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

#### ▪ Actualisation des bases d'imposition

Les valeurs locatives de la taxe d'habitation des locaux servant à l'habitation principale seront indexées en 2020 sur l'indice des prix à la consommation (+ 0,9%) en se référant à l'indice de septembre 2019) et non sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (1,2%) qui avait servi à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en 2019.

---

<sup>2</sup> Sources DOB Caisse d'Epargne, ATD actualité et Banquedes territoires.fr

## ▪ La réforme fiscale

La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales (RP) sera effective en 2020 pour 80% des contribuables. Pour les 20% restant selon leur niveau de ressources) cette suppression s'effectuera en trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.

En 2020, les collectivités continueront à percevoir un produit de TH mais perdront tout pouvoir sur l'augmentation du taux, lequel restera gelé à son niveau de 2019 (*les communes conservent leur pouvoir de taux sur le foncier bâti et non bâti*).

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation sera effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales sera opérée. Les communes récupéreront la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département tandis que ce dernier et les EPCI se verront attribuer une fraction des recettes de TVA.

Pour les communes, le nouveau taux de foncier bâti appliqué en 2021 sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020. A Castelmaurou, le taux de TFPB est de 15.15 % et le département a un taux de 21,90 %. Le taux de référence sera de 37,05 %.

Le montant transféré à chaque commune ne sera pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales auparavant perçu. Le PLF 2020 prévoit de mettre en place un dispositif d'équilibrage permettant de neutraliser la sur-compensation, lorsque la commune recevra un produit de TFPB supérieur au produit de TH sur les résidences principales, ou la sous-compensation dans le cas inverse.

## ▪ Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1er janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales. Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1er janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

Le PLF prévoit :

- une révision initiale : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1er semestre 2023. Sur cette base, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport, avant le 1er septembre 2024, pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en œuvre sur le marché locatif social. En 2025, de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation. Les impositions établies à compter du 1er janvier 2026 tiendront compte de cette révision.
- un dispositif de mise à jour des évaluations afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ces valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans. Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels.



### III- Budget principal : analyse de l'année 2019

Les chiffres présentés pour 2020 sont provisoires et susceptibles d'être modifiés suite à la finalisation du compte administratif.

#### 1- La chaîne de l'épargne

Chaîne de l'épargne		
en €	2018	2019
Produits de fonctionnement courant	2 934 842,90	3 013 242,41
- Charges de fonctionnement courant	2 474 317,70	2 535 075,50
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>460 525,20</b>	<b>478 166,91</b>
+ Produits exceptionnels	8 452,87	13 015,00
- Charges exceptionnelles	574,79	220,00
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>468 403,28</b>	<b>490 961,91</b>
- Intérêts	24 985,02	31 597,31
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>443 418,26</b>	<b>459 364,60</b>
- Capital	49 591,70	34 081,85
<b>= EPARGNE NETTE (autofinancement)</b>	<b>393 826,56</b>	<b>425 282,75</b>

L'épargne nette (*autofinancement*) a augmenté en 2019 de + 7.99 % soit 31 456 €.

Elle est de 425 282 €.

L'augmentation de l'épargne nette s'explique par la progression plus dynamique des recettes de fonctionnement par rapport aux charges de fonctionnement

L'épargne nette ou « autofinancement net » correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les équipements, après acquittement du service de la dette.

## 2- La section de fonctionnement

### a) Les produits de fonctionnement

#### Les produits de fonctionnement

en €	2018	2019	Evol° 2018/2019
+ Impôts et taxes (73)	1 694 738	1 766 312	4,2%
+ Dotations et participations (74)	813 547	803 531	-1,2%
+ Produits des services (70)	374 931	386 192	3,0%
+ Produits de gestion (75)	31 371	24 502	-21,9%
+ Atténuations de charges (013)	20 256	32 705	61,5%
<b>= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 934 843</b>	<b>3 013 242</b>	<b>2,7%</b>
Produits financiers (76)	26	26	0%
+ Produits exceptionnels (77)	8 453	13 015	54,0%
<b>= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 943 321</b>	<b>3 026 283</b>	<b>2,8%</b>

**Les produits de fonctionnement sont en augmentation de + 2.8 %.**

Les produits de fonctionnement courant sont en hausse de + 2.7 %. Cela s'explique principalement par l'augmentation des produits fiscaux et taxes.

L'évolution à la baisse du chapitre 74 s'explique par la présence en 2018 d'une recette ponctuelle (*dotation générale de décentralisation de 12 500 € relative à la révision du PLU*)

Le chapitre 013 est en augmentation car des recettes d'assurance sont venues compensées la rémunération du personnel absent.

### b) La fiscalité

#### Les produits fiscaux

	2018	2019	Evol° 2018/2019
Produit TH	652 563	680 003	4,2%
Produit FB	622 665	646 991	3,9%
Produit FNB	62 721	64 486	2,8%
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>1 337 949</b>	<b>1 391 480</b>	<b>4,0%</b>

**Les produits fiscaux ont progressé de 4 %.**

L'évolution des produits fiscaux s'explique par une évolution des bases fiscales et non pas des taux. Les taux sont stables depuis 2012 (*soit 8 ans*).

c) La Dotation globale de fonctionnement

### La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	2018	2019	Evol° 2018/2019
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>353 842</b>	<b>360 330</b>	<b>1,83%</b>
<b>DSCUS</b>			-
<i>dont DSUCS cible</i>			-
<b>DSR</b>	<b>62 888</b>	<b>64 954</b>	<b>3,29%</b>
<i>dont Fraction Bourg Centre</i>			-
<i>dont Fraction Péréquation</i>	62 888	64 954	3,29%
<i>dont Fraction Cible</i>			-
<b>DNP</b>	<b>66 952</b>	<b>73 904</b>	<b>10,38%</b>
<i>dont Part principale</i>	39 159	41 407	5,74%
<i>dont part majoration</i>	27 793	31 997	15,13%
<b>Total DGF</b>	<b>483 682</b>	<b>499 188</b>	<b>3,21%</b>

**La DGF de la commune a augmenté de 15 506 € entre 2018 et 2019 soit + 3.21 %.**

Le gouvernement a mis fin à la réduction des dotations en 2018.

A la place, il privilégie l'élaboration de contrats individualisés avec les 340 collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux dépassent 60 millions d'euros. La commune n'est pas concernée par l'élaboration d'un contrat.

d) Les charges de fonctionnement

## Les charges de fonctionnement

€	2018	2019	Evol° 2018/2019
Charges à caractère général (011)	1 075 296,45	1 074 909,95	-0,04%
+ Charges de personnel (012)	1 127 243,66	1 176 998,71	4,4%
Atténuation des produits (014)		19 498,00	100,0%
+ Charges de gestion courante (65)	271 777,59	263 668,84	-3,0%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 474 317,70</b>	<b>2 535 075,50</b>	<b>2,5%</b>
+ Charges exceptionnelles	574,79	220,00	-61,7%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS</b>	<b>2 474 892,49</b>	<b>2 535 295,50</b>	<b>2,4%</b>
+ Intérêts	24 985,02	31 597,31	26,5%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 499 877,51</b>	<b>2 566 892,81</b>	<b>2,7%</b>

Les charges de fonctionnement courantes (011) sont stables : - 0.04 %

Les charges de personnel (012) sont en augmentation de + 4.4%. Cette évolution, anticipée lors du DOB 2019, s'explique par :

- le glissement vieillissement technicité (*avancement d'échelon et de grade*) ;
- la mise en application du volet 2 de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) ;
- l'ouverture de la nouvelle école maternelle en septembre 2019 (*recrutement d'un équivalent temps plein*) ;
- des remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services (*dépense en partie compensée par des recettes d'assurance*)

Les charges de personnel représentent 45.85 % des charges de fonctionnement.

La commune a été contributrice en 2019 au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : + 19 498 € (*contrairement à l'année 2018*).

Les frais financiers sont en augmentation de + 26.5 % (*intérêts des prêts réalisés pour la construction de l'école maternelle*).

Les charges de fonctionnement ont augmenté de + 2,7 %.

### 3- La section d'investissement

#### L'investissement en 2019

	€	€/hab	structure
Dépenses directes d'équipement	3 385 797	782 €	99%
Dépenses indirectes	45 325	10 €	1%
Opération pour compte de tiers			
<b>Dépenses d'Investissement hors dépenses financières</b>	<b>3 431 122</b>	<b>792 €</b>	<b>100%</b>
affectation du résultat n-1	254 404	59 €	7%
Taxe d'aménagement	226 535	52 €	7%
FCTVA	404 794	93 €	12%
Opération pour compte de tiers			
Fonds affectés (amendes...)			
Subventions yc DGE (13)	710 716	164 €	21%
Emprunt	1 208 790	279 €	35%
<b>Financement des investissements</b>	<b>2 805 239</b>	<b>648 €</b>	<b>82%</b>

**La commune a investi 3 431 122 € en 2019.**

**Cela représente 792 € par habitants contre 292 € en moyenne pour les communes de la même strate démographique<sup>3</sup>.**

**C'est un niveau d'investissement exceptionnel pour la commune** qui s'explique par la fin des travaux de l'opération de construction de l'école maternelle Les 4 Collines et la réalisation de nombreux projets en parallèle.

Ces investissements ont été financés à 82 % par des recettes d'investissement.

**Les principaux investissements réalisés en 2019 sont les suivants :**

- **Culture :**

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB

- **Urbanisme**

- Etudes de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - *en cours*
- Etude de modification simplifiée n°2 du PLU

- **Accessibilité aux personnes handicapées**

- Mise en accessibilité du Groupe Scolaire Marcel Pagnol
- Mise en accessibilité du Gymnase

<sup>3</sup> Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2019  
Ratios financiers par strate de population 2017

- **Education :**

- Etudes et travaux de construction de l'école maternelle *Les 4 Collines*
- Travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire
- Travaux de restructuration à l'école élémentaire (création d'un bloc toilette / extension de la salle de restauration)
- Création d'un Salad'Bar au restaurant scolaire



*Ecole maternelle Les 4 Collines - 2019*

- **Espace public, mobilité et réseaux :**

- Travaux de requalification d'un parking en zone naturelle et piétonne *opération en cours*
- Création d'un cheminement piétonnier en centre-bourg

- **Voirie départementale :**

- Travaux de sécurisation de la route départementale du Cammas
- Travaux d'urbanisation de la route de Moutou (busage, trottoirs, plateau traversant)

- **Equipements**

- Achat d'une tondeuse autoportée
- Achat d'équipements portatifs électriques (cisaille, soufflettes)
- Achat de nouvelles bâches pour les barnums
- Achat d'un abri bois nécessaire à la mise en place d'un éco-pâturage à l'école maternelle

- **Patrimoine**

- Mise en place d'un contrôle d'accès au Gymnase et à l'école maternelle et à l'école élémentaire.
- Réparation des bâtiments publics endommagés suite à des incivilités
- Remplacement des luminaires extérieurs de la salle des fêtes par des appliques Led

- **Sport :**

- Travaux de rénovation du Gymnase - phase 1
- Complément d'éclairage sur le terrain d'entraînement de football



*Rénovation du Gymnase - 2019*

- **Voirie communautaire**<sup>4</sup> (*ex voies communales*)

- Travaux d'extension du chemin du Bézinat
- Travaux de rénovation de la rue du Bézinat et du parvis du Gymnase
- Travaux de rénovation de la rue du stade (*voie technique, dépose minute, trottoirs et plateau traversant*)

- **Eclairage public**

*Investissements réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour le compte de la commune*<sup>5</sup>

- Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Rouquet »
- Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les Pins »
- Travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement « Les jardins du Fort »
- Travaux de rénovation de l'éclairage public du giratoire (*route d'Albi / route de Cépet / route de Gragnague*)
- Travaux de rénovation de l'éclairage public du chemin de Castelviel et de la route du Clos du Loup »
- Mise en place de deux radars pédagogiques
- Mise en place de six prises d'illumination en centre-village
- Mise en place de l'éclairage public sur le cheminement piétonnier en centre-bourg (*entre les deux écoles*)
- Création de l'éclairage public du parking mutualisé entre le gymnase et la maternelle
- Travaux de rénovation de l'éclairage public de la rue du Stade

---

<sup>4</sup> Ces investissements sur voies communautaires (*ex voies communales*) sont réalisés par la CCCB pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement à travers une minoration de son attribution de compensation.

<sup>5</sup> Ces investissements sont réalisés par le SDEHG pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement sous la forme d'une participation.

#### 4- Les résultats provisoires de l'année 2019

Les résultats provisoires de l'année 2019			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 758 762,57 €	3 063 023,71 €
	Section d'investissement	4 222 848,19 €	3 051 961,91 €
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)		250 000,00 €
	Report en section d'investissement (001)		1 165 200,75 €
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>6 981 610,76 €</b>	<b>7 530 186,37 €</b>
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	235 835,01 €	979 984,89 €
	<b>TOTAL des restes à réaliser</b>	<b>235 835,01 €</b>	<b>979 984,89 €</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 758 762,57 €	3 313 023,71 €
	Section d'investissement	4 458 683,20 €	5 197 147,55 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>7 217 445,77 €</b>	<b>8 510 171,26 €</b>

**En 2019 l'excédent de fonctionnement prévisionnel est de 554 261.14 €**

**En 2019 l'excédent d'investissement prévisionnel est de 738 464.35 €**

**L'excédent cumulé est de 1 292 725.49 €**



## IV- Orientations du budget principal 2020

Les orientations du budget primitif 2020 s'inscrivent dans la stricte continuité des budgets précédents.

### 1- La section de fonctionnement

#### a) Les dépenses de fonctionnement

L'hypothèse retenue en matière de dépenses réelles de fonctionnement est une évolution de + 1,1 %.

Montant prévisionnel : 3 227 000 €

- Chapitre 012 : Charges de personnel

La masse salariale représentait en 2019 45 % des dépenses de fonctionnement. La maîtrise de son évolution est essentielle. L'hypothèse retenue pour 2020 est une évolution de + 0.58 % : 1 219 000 €

Cette tendance tient compte :

- du glissement vieillissement technicité ;
- de l'application de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui revalorise les indices de certains grades et échelons ;
- du recrutement d'un agent technique en septembre 2019 suite à l'ouverture de la nouvelle école maternelle ;
- des remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services ;
- des frais liés à l'organisation des élections ;

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Afin de limiter l'impact des charges, de nombreux efforts de gestion sont réalisés par les services communaux.

L'hypothèse retenue pour 2020 est évolution de -0.8 %.

Cette prévision intègre :

- les coûts de fonctionnement de l'école maternelle *Les 4 Collines* sur une année pleine ;
- l'intégration de la nouvelle école maternelle dans divers contrats (maintenance chaufferie, assurance, contrôle aire de jeux...) ;
- la nécessité de conclure un avenant au contrat de gestion des services ALAE/ALSH afin de tenir compte de l'augmentation de la fréquentation de certaines séquences et de la nouvelle structuration du service (*coordination et deux directions*).

- Chapitre 014 : Atténuation de produits

#### *Prélèvement SRU*

En application de la loi SRU, la Ville est soumise à une obligation de production de logements sociaux. Cette obligation de production est fixée à 20 % de logements sociaux. La commune est carencée et fait l'objet d'une majoration de ses pénalités financières. Afin de prendre en compte l'effort de la Ville, les dépenses réalisées en faveur du logement social sont déduites du prélèvement SRU annuel. Il sera donc de 0 €.

#### *Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)*

L'hypothèse retenue est que la CCCB et ses communes membres seront contributaires au FPIC comme en 2017 et 2019. Hypothèse retenue : 25 000 €

- Chapitre 66 : dépenses financières

L'hypothèse retenue pour 2020 est une évolution des charges financières : + 4000 € (37 000 €)

Cette variation s'explique essentiellement par :

- le prêt (*taux fixe de 0,97 %*) d'un montant de 1 210 000 € pour une durée de 25 ans pour financer la construction de l'école maternelle / *augmentation des intérêts à payer*
- le remboursement partiel du capital d'un prêt court terme / *baisse des intérêts à payer*

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

L'hypothèse retenue est une évolution de + 1 % (285 000 €)

L'enveloppe permettant de soutenir les associations restera stable : 45 000 €.

## b) Les recettes de fonctionnement

L'hypothèse retenue en matière de recettes réelles de fonctionnement est une évolution de + 1,2 %

Montant prévisionnel : 3 227 000 €

### • La fiscalité

La pression fiscale sera stable : gel des taux d'imposition communaux sur la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Les taux s'établiront comme suit :

- Taxe d'habitation :	12,82%
- Taxe sur le foncier bâti :	15,15%
- Taxe sur le foncier non bâti :	113,42%

### Les taux d'imposition seront stables pour la huitième année consécutive.

L'évolution des bases retenue pour 2020 est de + 0.9 %. Le produit est évalué à 1 405 000 €.

### • La dotation globale de fonctionnement

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics

#### La contribution au redressement des finances publiques

Année	en €	cumulé
2014	-20 063	-20 063
2015	-50 116	-70 179
2016	-51 927	-122 106
2017	-24 935	-147 041
2018	Fin de la contribution au redressement des finances publiques	

La commune a reçu 499 588 € en 2019. L'hypothèse retenue est une stabilité de la DGF en 2020.

### • Les dotations et participations (hors DGF)

La dotation versée par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ) restera stable : 80 000 €

### • Taxes sur les pylônes électriques

Hypothèse retenue : 34 000 €

### • Attribution de compensation versée par la CCCB

L'hypothèse retenue est une baisse de l'attribution de compensation de - 10 000 € (314 000 €).

Depuis 2017, la CCCB répercute le poids du transfert de la compétence voirie (*conséquence de la dissolution du syndicat*) sur le montant de l'attribution de compensation.

Les travaux de voirie réalisés en 2019 pour le compte de la commune représentent 248 068 € (travaux rue du Bezinat, extension de la rue du Bezinat, travaux rue du stade).

- Les produits des services

L'hypothèse retenue est une augmentation des produits des services : + 7500 € (385 000 €)

**Les tarifs des services publics sont stables depuis 2014** (ALAE, ALSH, location des salles)

- Recettes diverses

*Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires*

La commune continuera de percevoir le fonds de soutien (*environ 20 000 €*) mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires :

- le solde de l'année scolaire 2019-2020
- acompte de l'année scolaire 2020-2021

*Subventions*

La commune sollicitera la Région Occitanie et le Centre National du Livre pour soutenir la programmation des manifestations proposées à l'AlphaB.

## 2- La section d'investissement

La commune souhaite continuer à conjuguer la maîtrise des finances, la stabilité de la pression fiscale et la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux.

Le niveau d'investissement a été exceptionnel en 2019 : 4 200 000 €.

En 2020 les investissements seront moins importants et se composeront d'opérations déjà engagées et de quelques opérations nouvelles étudiées antérieurement : 2 540 000 €

### a) Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement devrait être en 2020 de 2 530 000 €.

#### Principaux investissements en 2020 :

##### ● Education

- Equipements et travaux d'entretien du patrimoine

##### ● Urbanisme

- Etudes de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

##### ● Voirie départementale

- Travaux de réfection des trottoirs de la route de Lapeyrouse

##### ● Espace public

- Opération de requalification d'un parking en zone naturelle et piétonne (*fin des travaux*)



Travaux de requalification – décembre 2019

##### ● Eclairage public (*porté par le SDEHG*)

- Travaux de rénovation de l'éclairage public sur le nouvel espace public situé devant l'école élémentaire
- Travaux de rénovation des lanternes de style du centre du village
- Travaux de rénovation des bornes de la médiathèque (*suite à un acte de vandalisme*)

## ● Culture

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)
- Installation d'un projecteur numérique 4K au cinéma Le Méliès

## ● Patrimoine

L'objectif est de maintenir un niveau d'investissement suffisant pour entretenir le patrimoine :

- Rénovation du calvaire (*patrimoine culturel*)
- Remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire (vétusté)
- Remplacement du réseau d'arrosage du terrain d'honneur (vétusté)
- Remplacement d'équipements sportifs (vétusté)

## ● Accessibilité

- Frais d'étude pour la réalisation de l'Ad'AP

### a) Les recettes d'investissement

#### ● ressources internes

L'excédent n-1 de la section de fonctionnement (*autofinancement*) sera en partie transféré en recette d'investissement.

Le transfert est évalué à 270 000 €.

#### ● ressources externes

### FCTVA

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses.

Le FCTVA est évalué à 430 000 € pour l'année 2020

### SUBVENTIONS

**Plusieurs subventions ont été notifiées et restent en attente de liquidation : 1 150 000 €**

D'autres sont en cours d'instruction et feront l'objet d'une notification au cours de l'année 2020.

#### *Ecole maternelle Les 4 Collines*

- 300 000 € du Conseil Départemental / Tranche 2
- 210 000 € de l'Etat DETR / Tranche 2 *sur 300 000 €*
- 110 000 € de la CAF pour les locaux ALSH
- 48 851 € de la CAF pour le Relais d'Assistante Maternelle (RAM)
- 62 921 € de l'ADEME pour l'installation géothermique
- 44 986 € de la région Occitanie pour l'installation géothermique
- 10 000 € de réserve parlementaire
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER) *non notifiée*
- une subvention du Conseil Départemental pour le mobilier *non notifié*
- une subvention du Conseil Départemental pour l'informatique *non notifiée*

### *Aménagements de Voirie / Cheminements piétonniers*

- 21 605 € du Conseil Départemental pour le piétonnier en centre-bourg
- 15 400 € de l'Etat *DSIL* pour le piétonnier en centre-bourg *sur 25 400 €*
- 22 780 € du Conseil Départemental pour l'urbanisation de la route de Lapeyrouse (trottoirs)
- 10 840 € du Conseil Départemental pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- 35 400 € de l'Etat pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER *non notifiée*) pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne

### *Gymnase / Rénovation et mise en accessibilité*

- 100 110 € du Conseil Départemental pour la rénovation du gymnase
- une subvention de la région Occitanie pour la mise en accessibilité du gymnase *non notifiée*
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER) *non notifiée*

### *Autres projets*

- 51 169 € de l'Etat pour la réalisation des années 1 et 2 de l'Ad'AP
- 18 812 € du Conseil Départemental pour le dispositif de contrôle d'accès du groupe scolaire
- 14 622 € du Conseil Départemental pour le réaménagement de l'école élémentaire
- 2 000 € du Conseil Départemental pour la mise en place d'un Salad-Bar au restaurant scolaire
- 1 068 € du Conseil Départemental pour la mise aux normes d'un TGBT et d'une alarme incendie
- 40 000 € du soutien financier à l'exploitation du cinéma (*SOFIE*) pour l'installation d'un projecteur 4K au cinéma

## **TAXE AMENAGEMENT**

Hypothèse retenue : 200 000 €.

### **b) Besoin de financement**

Il n'y aura pas de besoin de financement en 2020.

## V- Budget assainissement : analyse 2019 et orientations 2020

Les chiffres présentés pour 2019 sont provisoires et susceptibles d'être modifiés suite à la finalisation du compte administratif.

### ● Section de fonctionnement 2019

Dépenses d'exploitation : 48 291 €

Recettes d'exploitation : 196 636 €

Excédent de la section de fonctionnement : 148 343 €

### ● Section d'investissement 2019

Principaux investissements en 2019 :

- Etude pour le renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP). La DSP a été renouvelée en décembre 2019 pour une durée de 10 ans. Délégataire : Veolia
- Fin des travaux de la Phase 1 de l'extension du réseau d'assainissement sur la route de Moutou (*en parallèle de l'urbanisation de la voie et d'une rénovation du réseau d'eau potable*)
- Travaux d'extension de réseaux route de Lapeyrouse

Dépenses d'investissements : 325 457 €.

Recettes d'investissement : 121 895 €

Déficit de la section d'investissement : - 203 561 € (couvert par le bilan de clôture 2018)

Reste à réaliser (RAR) : 62 389 €

Bilan de clôture : 177 057 €

### ● Résultat global des deux sections : 325 401 €

### ● Orientations de l'année 2020

- Début de la deuxième phase d'extension du réseau assainissement collectif sur la RD 70 (*Route de Moutou*). Le projet comporte trois phases :

*Phase 1 : réalisée*

*Phase 2 : extension du réseau sous chaussée départementale.*

*Phase 3 : extension du réseau en terrain privé + raccordement à la station d'épuration*



## VI- La Dette

### 1- L'endettement en 2019

La dette de la commune est composée de 6 emprunts à taux fixe.

Organisme	Objet	Date de prêt	Durée	Date fin	Capital Emprunté
Banque postale	Ecole maternelle	14/10/2019	25 ans	2044	1 210 000 €
Banque postale	Ecole maternelle <i>Court terme</i>	21/11/2018	3 ans	2021	1 200 000 €
Banque populaire	Restaurant scolaire	21/01/2010	20 ans	2030	731 000 €
Crédit Agricole	Station d'épuration	19/12/2006	25 ans	2031	500 000 €
Crédit Agricole	Station épuration	01/01/2008	25 ans	2033	300 000 €
Crédit Agricole	Station épuration	15/09/2009	20 ans	2029	450 000 €

Comme prévu au budget 2019, la commune a contracté un emprunt à long terme de 25 ans pour un montant de 1 210 000 € pour financer une partie du projet d'école maternelle. La commune a également procédé à un premier remboursement anticipé de 700 000 € (58,3 %) du prêt court terme contracté en 2018.

#### Encours de dette au 31/12/2019

en €	2016	2017	2018	2019
Encours budget principal	608 876	538 884	1 689 250	2 165 071
Encours budget assainissement	928 726	879 129	829 000	774 927
/ Epargne brute budget principal	412 829	519 496	443 418	478 167
/Epargne brute budget assainissement	174 511,0	173 839	145 839	141 673
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget principal	1,5	1,0	3,8	4,5
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget assainissement	5,3	5,1	5,7	5,5
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE	2,6	2,0	4,3	4,7

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

**En 2019, la capacité de désendettement de la commune de Castelmaurou est de 4.7 années.**

On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse.

## Ratios de dette

en €	2017	2018	2019*	Communes en France Metropolitaine 3500 à 5000 hb
Encours / Capital ( <i>en années</i> )	11,5	15,0	33,9	/
Encours par habitant	339 €	592 €	679 €	782,00 €
Encours / Produits de fonctionnement	45%	86%	93%	76,70%

La durée d'extinction de la dette est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'amortissement. Exprimé en nombre d'années, ce rapport permet de déterminer le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction de la dette. En 2019 la durée d'extinction de la dette est de 33.9 années.

L'encours par habitant est de 679 € contre 782 €<sup>6</sup> pour les communes de la même strate démographique.

Le taux d'endettement est égal au rapport entre l'encours et les produits de fonctionnement. Exprimé en pourcentage, il mesure la charge de la dette d'une collectivité relative à sa richesse. Le taux d'endettement est de 93 % contre 76.7 % pour les communes de la même strate démographique.

**Nota bene** : ces trois indicateurs augmentent « artificiellement » en 2019 car la commune a réalisé un emprunt (*comptabilisé dans l'encours*) dont elle ne commencera à rembourser le capital qu'en 2020 (*prêt long terme de 1 210 000 €*) L'augmentation des ratios s'explique également par la présence dans l'encours du capital restant à rembourser (*500 000 €*) du prêt court terme contracté en 2018 pour lequel nous ne remboursons pas le capital progressivement (*le capital doit être remboursé au terme du prêt en 2021 ou par remboursement anticipé*).

L'évolution à la baisse des ratios sera très marquée en 2020 (*cf. Tableau Ratios de la dette – Perspective d'évolution*).

<sup>6</sup> Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2019  
Ratios financiers par strate de population 2017

## 2- Perspective d'évolution de la dette jusqu'en 2022

Entre 2010 et 2017, tous les projets de la commune ont été autofinancés. Seul le financement du projet d'école maternelle a nécessité de recourir à l'emprunt :

- 1 210 000 € à taux fixe sur 25 ans en 2019
- 1 200 000 € à taux fixe sur 3 ans en 2018 pour couvrir dans le temps l'arrivée des subventions et du FCTVA. *Un remboursement anticipé partiel du prêt d'un montant de 700 000 € a été fait en 2019.*

La simulation de la capacité de désendettement jusqu'en 2022 intègre le remboursement anticipé complet du prêt en 2020 (*versement de 500 000 €*) et repose sur une stabilité de l'épargne brute. En 2020 la commune devrait recevoir 823 763 € de subventions liées à l'opération de construction de l'école maternelle et du chemin piétonnier. Le budget 2020 intègrera le remboursement complet du prêt court terme.

### Encours de la dette - perspective d'évolution

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours commune	538 884	1 689 250	2 165 071	1 587 071	1 509 071	1 431 071
/ Epargne brute commune	519 496	443 418	478 167	450 000	450 000	450 000
Encours assainissement	879 129	829 000	774 927	724 927	674 927	624 927
Epargne brute assainissement	173 839	145 839	141 673	140 000	140 000	140 000
Encours total	1 418 013	2 518 250	2 939 998	2 311 998	2 183 998	2 055 998
/ Epargne brute total	693 335	589 257	619 840	590 000	590 000	590 000
<b>= ENCOURS / EPARGNE BRUTE</b>	<b>2,0</b>	<b>4,3</b>	<b>4,7</b>	<b>3,9</b>	<b>3,7</b>	<b>3,5</b>

Cette simulation montre l'évolution de la capacité de désendettement de la commune. On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse. **Dès 2020, la capacité de désendettement de la commune devrait se stabiliser en dessous de 4 années (3.5 années en 2022), ce qui est très en dessous du seuil de vigilance.**

### Ratios de dette

en €	2017	2018	2019*	2020	2021	2022	Communes en France Metropolitaine 3500 à 5000 hb
Encours / Capital ( <i>en années</i> )	11,5	15,0	33,9	<b>17,3</b>	16,5	15,7	/
Encours par habitant	339 €	592 €	679 €	<b>529 €</b>	496 €	464 €	782,00 €
Encours / Produits de fonctionnement	45%	86%	93%	<b>72%</b>	68%	63%	76,70%

Cette simulation montre l'évolution des ratios d'analyse de la dette. **Dès 2020, l'encours par habitant et le taux d'endettement redescendront en dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique.**

## **CONCLUSION**

Le budget communal 2020 reposera sur une gestion rigoureuse des finances permettant de poursuivre une politique d'investissement soutenue et responsable dans le but d'offrir des services publics adaptés et de qualité aux Castelmaurousiens.

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2020 s'inscrivent dans la stricte continuité des budgets précédents :

- **ne pas augmenter la pression fiscale pour la huitième année consécutive**
- **maîtriser l'endettement**
- **poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **rechercher des cofinancements sur les projets**
- **maintenir le même niveau de soutien aux associations**

Le programme d'investissement du budget primitif 2020 s'articulera autour des opérations suivantes :

- **l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne**
- **la réparation des trottoirs de la route départementale de Lapeyrouse**
- **la rénovation du Calvaire**
- **la mise en place d'un projecteur 4K au cinéma**
- **l'entretien courant du patrimoine de la commune**